

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 5 Juillet 2021, à 19h30 **au centre communautaire situé au 391 route 395** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le pro-maire, Monsieur Patrick Dubuc, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	Michel Rivard	(01)
	Maurice Massé	(02)
	François Binet	(03)
	Régis Audet	(04)
	Patrick Dubuc	(05)
	Johanne Rheault	(06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et secrétaire-trésorière était présente.

089-07-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021**
- 3. FINANCES**
 - 3.1 Présentation des comptes de la municipalité
- 4. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 4.1 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
 - 4.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 5. TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1 Assurance
 - 6.2 FRR volet 4 – Axe coopération intermunicipale en informatique
- 7. VOIRIE**
 - 7.1 Saleuse
 - 7.2 Ponceaux rang 8&9
 - 7.3 Niveleuse
- 8. CORRESPONDANCE AVEC PRISES DE DÉCISIONS**
 - 8.1 Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
- 9. CORRESPONDANCE SANS PRISES DE DÉCISIONS**
 - 9.1 Programme d'aide à la voirie locale – Traverse Manneville
- 10. SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

090-07-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 Juin 2021 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 7 Juin 2021 soit accepté tel que rédigé.

091-07-2021

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 23 235.36\$

Comptes à payer avec les chèques # 0135 à 0167 pour un total de 96 231.28\$

Il est proposé par : Maurice Massé

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

092-07-2021

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville autorise la présentation du projet de Terrain de baseball au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désigne Madame Lynda Nolet, agente de développement comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

093-07-2021

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 75 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE les travaux admissibles visent les infrastructures suivantes; un hôtel de ville, un garage, un entrepôt municipal ainsi qu'une salle communautaire;

ATTENDU QUE pour être admissibles, les travaux devront être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023;

Il est proposé par : Maurice Massé

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville demande à l'agente de développement de vérifier pour procéder au remplacement des fenêtres au bureau, refaire la toiture au bureau, remplacer les planchers au centre communautaire, etc.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Reporté à la fin de la séance.

094-07-2021

ASSURANCE

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité demande à l'assurance d'enlever la couverture pour l'abris des patineurs qui a été démoli.

QUE la municipalité autorise la directrice générale à augmenter les montants d'assurance du centre communautaire, garage municipal ainsi que le bureau, tel que discuté.

095-07-2021

FRR VOLET 4 – AXE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN INFORMATIQUE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Berry, La Corne, Launay, St-Dominique du Rosaire, St-Mathieu d'Harricana, Ste-Gertrude-Manneville et de Trécesson désirent présenter un projet de coopération intermunicipale au niveau informatique désirent présenter un projet de coopération intermunicipale au niveau informatique dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale au niveau informatique et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la MRC d'Abitibi organisme responsable du projet.

096-07-2021

SALEUSE

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Maurice Massé

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité envoie la saleuse chez Sapeint mobile afin de « sand-blaster, primer et peindre » la saleuse au coût de 8000\$ avant taxe.

QUE la municipalité demande à remorquage Belzile de procéder au transport de la saleuse.

097-07-2021

PONCEAUX RANG 8&9

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer 2 ponceaux problématiques dans le rang 8&9

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité demande à cima + d'ajouter au contrat de Béton Fortin le remplacement des deux ponceaux problématiques pour une somme estimée de 69 573.00\$ avant taxe.

098-07-2021

NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer la chaîne et le sprocket de la niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à comparer les prix à trois endroits différents pour la chaîne soit :

Strongco : 1212.00\$ avant taxe (3 à 5 jours de livraison)

Traction : 1200.00\$ avant taxe (3 jours de livraison)

Équipement Gélinas : 980.00\$ avant taxe (1 jour de livraison)

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la décision de procéder à l'achat de la chaîne chez Équipements Gélinas au coût de 980\$ avant taxe et le sprocket chez Strongco au coût de 2317.38\$

099-07-2021

DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mme Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à rejoindre le mouvement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;*

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de Ste-Gertrude-Manneville sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

Il est proposé par : Maurice Massé

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – TRAVERSE MANNEVILLE

La directrice générale, Sandra Boutin, informe les citoyens qu'une aide financière de 10 000\$ est accordé à la municipalité dans le volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale d'Abitibi-Ouest ainsi qu'une aide financière de 40 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires dans le volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux pour les travaux de rechargement de la Traverse Manneville.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

Michel : Terrain de sport

Régis : Biblio

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

20h08 : Arrivé de M. Pascal Rheault, maire

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller François Binet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h35.

Adopté à l'unanimité;

100-07-2021

Patrick Dubuc, pro-maire

Sandra Boutin, directrice générale

Je, Patrick Dubuc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.